



Bulletin d'informations périodiques
Octobre 2007

Site Internet : www.acantor.org

SOMMAIRE

Nouvelles de l'ACANOR

- Adhérents
 - Pour adhérer
 - Renouvellement
- Conseil d'administration
- Assemblée Générale
- Site Internet

Activités de l'Acanor :

- Groupe Électricité EST
- Groupe EP/AITF : Guide de maintenance et installation EP
- Groupe « Distribution normes électriques »
- Contacts internationaux - SES

Nouvelle de nos Partenaires

- UTE
- AFNOR - Travaux en cours
- IFAN – AG à San Francisco

Normes et réglementation :

- Management des risques – Nouvelle commission
- Norme ISO 19011 – Révision en cours
- Jouets – Nouvelle directive
- Notre vie quotidienne :
 - Santé- Environnement - Généralités
 - Planète verte – Classement Etat et ville
 - Air – Qualité – Normes
 - Gaz - Effet de serre
 - Eaux usées
 - Eau potable
 - Sol – Normes
 - Déchets - Normes
 - Bruit – bâtiment – CSTB - Normes
 - Directive REACH – EIC Strasbourg

Agenda

- Acanor
- Afnor – Club des adhérents
- IFAN – Enquête affiches
- Autres – Salon BATIMAT

Nouvelles de l'ACANOR

ADHERENTS

Pour les nouveaux adhérents :

Remplissez le bulletin d'adhésion que vous pourrez télécharger par le biais de notre site Internet www.acantor.org

Vous pouvez également acquitter votre cotisation par virement bancaire en utilisant le relevé d'identité bancaire (RIB).

Nous avons le plaisir de vous rappeler que :

1. vous pourrez déduire 66 % de votre cotisation sur votre déclaration 2008 de vos revenus 2007
2. toute adhésion 2007 réalisée lors de ce quatrième trimestre sera également validée pour l'année 2008.

A nos adhérents qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion : (Rappel) :

Inutile de remplir un bulletin d'adhésion, à moins que les coordonnées de votre inscription aient changé, et dans ce cas nous vous saurions gré de nous renvoyer un nouveau bulletin avec vos coordonnées actualisées. En tous cas n'oubliez pas de régler votre cotisation pour 2007. Merci. Et n'oubliez pas que vous pouvez déduire 66 % de votre cotisation sur votre déclaration 2008 de vos revenus 2007

Conseil d'Administration

La prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 31 octobre 2007 à la Maison de l'Entrepreneur – CCI SAM à Mulhouse.

Assemblée Générale :

La prochaine A.G.O. 2008 se tiendra, en principe, au printemps prochain. La date et le lieu seront fixés lors du prochain Conseil d'Administration.

Site INTERNET : WWW.ACANOR .ORG

Avec le nouvel hébergement, ce site avait déjà été modifié et amélioré. Divers travaux sont en cours pour le rendre encore plus accueillant et utile.

Mais dès à présent, en ouvrant le site, vous pourrez accéder aux actualités récentes.

ACTIVITES de l'ACANOR

Groupe de travail : « ELECTRICITE EST »

La prochaine réunion de ce groupe devrait se tenir soit le 7 ou le 8 novembre dans les locaux de la société SOCOMEC à Benfeld.

Lors de la réunion du 2 juillet dans les locaux du Lycée COUFFIGNAL à Strasbourg, les travaux avaient porté sur la dernière version du cahier Acanor N° 111 « Qualité des réseaux des réseaux internes et perturbations électriques » et seront repris lors de la prochaine réunion..

Nous vous signalons que ce cahier, s'il est avant tout destiné aux spécialistes, tous les **utilisateurs du réseau électrique sont également concernés**, car ils doivent prendre les mesures nécessaires pour que leurs installations respectent les règles en vigueur et en particulier pour que leurs installations n'engendrent pas de perturbations sur la qualité de l'électricité livrée.

Ce cahier, dès qu'il sera finalisé, pourra être obtenu via le site internet de l'Acanor . .

Groupe EP – AITF

Après celle qui s'est tenue le 5 juillet 2007 dans les locaux de COPROTEC à Colmar, la prochaine réunion aura lieu à Mulhouse le 8 novembre dans les locaux du centre Waldeck. Elle est organisée à l'initiative de Hervé SARRAZIN, Directeur à la Ville de Mulhouse du Pôle Voirie et Déplacements au Service Equipements électriques.

Un sujet complémentaire aux travaux en cours consistera à mettre en place des procédures d'intervention dans les armoires EP et feux de signalisation ; de même que les interventions sur l'emprise ou les installations « Tramway » devraient également être intégrées dans les travaux du groupe.

Une nouvelle réunion est d'ores et déjà prévue pour le 6 décembre en un lieu qui reste encore à définir. .

Groupe : « Distribution normes électrique »

Ce groupe va recevoir dans les locaux de la société CLEMESSY à Mulhouse 140 professeurs en Electrotechnique et Electronique de l'Académie de Strasbourg lors des journées organisées les 13 et 14 novembre par l'Inspecteur de l'Education Nationale, Jean Charles LAMBERT, Le programme

de ces journées intitulé « Enseignement de la Normalisation et mise à disposition des normes électriques ».est destiné à présenter le panorama normatif ainsi que la démarche ACANOR et l'Accès aux Normes via l'UTE en vue de la formation des participants. Merci à Jean Michel ADAM, Responsable Normalisation et Réglementation technique, pour son soutien logistique de ces deux séances>/

Contacts internationaux SES



(<http://www.ses-standards.org>)

Cette association a été créée en 1947 pour promouvoir la normalisation et favoriser l'utilisation des normes.

Elle compte des adhérents du monde entier et parmi lesquels des normalisateurs, des utilisateurs de normes, des dirigeants et des spécialistes de l'information des industries, de gouvernants, d'organismes de création de normes, d'associations commerciales et des milieux universitaires.

SES représente les Etats-Unis et le Canada dans la fédération internationale des utilisateurs de normes (IFAN) et est filiale d'ASTM international accrédité par l'ANSI (American National Standards Institute)

Elle compte actuellement 365 adhérents dans les catégories suivantes : individuels, étudiants, organismes, retraités, etc...

Lors de son déplacement à San Francisco dans le cadre de l'Assemblée générale et des conférences Internationales de l'IFAN, notre Président, Laurent OBERLE, a eu des contacts avec des dirigeants de SES (équivalent de l'ACANOR aux USA) ;

Une réunion à Paris, entre notre Président Laurent OBERLE, Didier GEORGE et James WALTER a eu lieu le 19 septembres pour une information réciproque des activités et pour jeter les bases d'une collaboration future.

Nouvelle de nos Partenaires



Monsieur Didier GEORGE, Directeur Général de l'UTE, est adhérent de l'ACANOR et membre de son Conseil d'Administration. C'est à ce titre qu'il a été élu au Board de l'IFAN et figure sur le « Mémento » publié par l'IFAN.



Nous accueillerons avec plaisir le 21 novembre 2007, Evelyne THOMANN et Christine KERTESZ de l'AFNOR pour participer à la réunion du GT de l'ACANOR « Enseignement et formation à la normalisation ».

Les relations AFNOR/ACANOR devraient dorénavant dépasser la simple approche de membres qui existe déjà et déboucher sur un réel partenariat entre les deux associations.



Nous vous rappelons que l'IFAN lance son premier concours international d'affiches. Vous avez jusqu'au 30 novembre 2007 pour y participer. Pour plus de détails et les conditions de participation veuillez consulter le site www.acanor.org dans la rubrique « Actualités ».

NORMES et REGLEMENTATIONS

Management des risques : Nouvelle commission

Les travaux de normalisation internationaux ISO se poursuivent dans le domaine du management des risques : développement de la norme ISO 31000 (Management des risques - Lignes directrices sur les principes et la mise en place du management des risques) et révision du guide ISO/CEI 73 (Management du risque - Vocabulaire).

Au niveau national, la commission de normalisation « Evaluation des risques » présidée par M. Vincent LAFLECHE (INERIS) suit ces travaux et contribue à consolider la position française. Les membres de cette commission ont décidé de créer un groupe de travail pour élaborer un fascicule de documentation traitant de la " communication dans le cadre de la gestion d'un processus de management des risques au sein d'un organisme ".

Nous invitons les adhérents de l'AFNOR intéressés par le suivi des travaux ISO sur le management des risques ou par les travaux sur la communication dans le cadre de la gestion d'un processus de management des risques à se faire connaître auprès de Monsieur François Boucher à l'AFNOR :

francois.boucher@afnor.org

Norme ISO 19011 : Révision à suivre ...

L'ISO/TC 176/SC3, après consultation en novembre dernier, a décidé de réviser la norme ISO 19011 (Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental).

Notons en effet la volonté des différents utilisateurs de limiter le périmètre de cette norme aux audits de première (audits internes) et seconde partie (audits externes réalisés par des parties ayant un intérêt à l'égard de l'organisme, comme les clients, ou d'autres personnes agissant en leur nom). Le deuxième souhait est de faire de la norme ISO 19011 une norme générique relative à l'audit non limitée à la qualité et à l'environnement.

Au niveau national, les membres de la commission « Qualité et management » de l'AFNOR ont décidé de créer un groupe de travail commun avec la commission " Outils d'aide au management environnemental " pour suivre les travaux de révision de la norme Iso 19011. Les adhérents de l'ACANOR peuvent participer à ce groupe de travail pour vous permettre d'influer sur futur texte et d'obtenir une visibilité en anticipation. Merci de vous faire connaître à François Boucher

francois.boucher@afnor.org

Directive JOUETS

NÖEL approche, et suite au rappel par MATTEL de ...20 millions de jouets- fabriqués en Chine - jugés dangereux, la Commission européenne s'est inquiétée de la fiabilité des contrôles du marquage CE qui pourtant aurait dû assurer la sécurité de ces jouets. La commission européenne présentera avant Noël une nouvelle « Directive jouets », plus contraignante, en particulier pour le marquage et le contrôle,

A relever que 65 % des jouets vendus en Europe sont fabriqués en ... Chine !!

Il semblerait que les contrôles de sécurité sont rendus difficiles. En effet des jouets de marques américaines fabriqués en Chine et vendus en Suède ou en république tchèque passent trop facilement entre les mains des contrôleurs !!

NOTRE VIE QUOTIDIENNE

Santé-Environnement

Nous vous rappelons que la Classification internationale des Normes (ICS) vous permet de retrouver les références de toutes les normes d'un domaine qui vous intéresse.

Pour les références des normes relatives à l'«Environnement et protection de la santé ; Sécurité » vous les trouverez dans le domaine « 13 » ; ce domaine est divisé en « groupes » et « sous-groupes » pour affiner le domaine.

Ainsi pour les normes générales relatives à la protection de l'environnement, elles sont classées en 13.020.

« Planète VERTE »



Combinant des indicateurs de développement humain et de développement durable établis par l'ONU et le FMI, le Reader Digest a publié un classement des 141 pays les plus « verts » de la planète.

Ce classement a été établi à partir des critères environnementaux : qualité de l'air, qualité de l'eau, biodiversité ou les émissions des gaz à effet de serre, en y ajoutant des critères sociaux comme le PIB, l'accès à l'éducation, le taux de chômage ou l'espérance de vie.

D'autre part ce classement résulte également de la combinaison de l'Indicateur de développement humain établi par les Nations Unies et de l'indice 2005 de développement durable, élaboré par les universités américaines de Yale et Columbia et le Forum économique mondial.

La tête des pays les plus « verts » est détenue par la Finlande, suivi de l'Islande, de la Norvège. A noter que ces pays sont à la fois soucieux de leur environnement et du bien-être de leur population.

La France se classe en ... 16^{ème} position !

Le même classement a été établi pour les villes où **Paris se trouve en 4^{ème} place !**

A ce titre il faut noter que les deux premières places du palmarès des 72 grandes villes les plus agréables à vivre ont trouvé STOCKOLM et OSLO ; devant Munich et Paris.

Les 5 pays les **plus « verts »** :

1^{er} Finlande, 2^{ème} Islande, 3^{ème} Norvège, 4^{ème} Suède et 5^{ème} Autriche.

Les 5 pays les **moins « verts »** :

137^{ème} Tchad, 138^{ème}, Burkina Faso, 139^{ème} Sierra Leone, 140^{ème} Niger et 141^{ème} Ethiopie.

Les 5 villes les **plus « vertes »** :

1^{ère} Stockholm, 2^{ème} Oslo, 3^{ème} Munich, 4^{ème} Paris et 5^{ème} Frankfurt.

Autres villes **françaises** : 7^{ème} Lyon, 9^{ème} Nantes et 37^{ème} Marseille.

Autres villes **européennes** : 16^{ème} Bruxelles, 27^{ème} Londres, 36^{ème} Athènes, 39^{ème} Rome, 56^{ème} Madrid.

Les 5 villes les **moins « vertes »** : 68^{ème} Bangkok, 69^{ème} Canton, 70^{ème} Bombay, 71^{ème} Shanghai et 72^{ème} Beijing.

Extraits de : www.batiactu.com et pour plus amples informations : Sélection du Reader Digest du mois d'Octobre.

AIR



Pour la qualité de l'AIR, la **France se classe en 44^{ème} position ;**

Pour mémoire quelques autres pays : Moldavie en première position, Finlande en 8^{ème}, Etats-Unis en 63^{ème} Guatemala en 141^{ème} position et dernière

Normes : Pour les références des normes relatives à la qualité de l'Air, vous les trouverez au niveau du classement ICS dans le domaine et groupe : 13.040

GAZ à effet de serre



La France se classe en 46ème position

Pour mémoire quelques autres pays : Tchad en première position, Ethiopie en 18^{ème}, Etats-Unis en 107^{ème} et Turkménistan en 141^{ème} et dernière.

EAUX usées



Notre Ministre de l'Ecologie ; Jean Louis BORLOO, a proposé un plan pour éradiquer la pollution des eaux. En effet un projet de plan de bataille pour le traitement des eau usées prévoit la suppression des subventions aux collectivités dont les stations d'épuration ne son pas en conformité !

Il a en effet déclaré il y a quelques jours lors d'une inauguration d'une des deux nouvelles stations d'épuration du bassin d'Arcachon : « Ce qui me mets hors de moi, c'est que nous avons toutes les technologies mais nous sommes un mauvais élève de la classe européenne « sur l'émission » des eaux polluées dans les rivières, les fleuves et la mer »

Le Ministre a donc annoncé que ce « plan de bataille concernant les installations des stations d'épuration non conformes qui devraient être mises aux normes !

En fait « Les syndicats intercommunaux d'agglomération » qui ne l'ont pas fait le 31 décembre 2007 verront les subventions de l'agence réduites de moitié dans un premier temps et les subventions de fonctionnement arrêtées !

Les fonds seront consignés et l'Etat et les collectivités se substitueront au syndicat dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas réalisés.

(Extrait de batiactu : <http://www.batiactu.com> du 14/09/2007)

EAU potable



Pour la qualité de l'EAU, la **France se classe eu 31ème position.**

Pour mémoire quels autres pays : Norvège en 1^{ère} position, Finlande en 2^{ème}, Etats-Unis en 32^{ème} et Maroc en 141^{ème} et dernière

Normes : Pour références des normes relatives à la Qualité des Eaux, vous les trouverez au niveau du classement ICS dans le domaine et groupe : 13.060

SOLS

Normes : Pour références des normes relatives à la Qualité des sols vous les trouverez au niveau du classement ICS dans le domaine et groupe : 13.080

DECHETS



Normes : Pour références des normes relatives aux déchets, vous les trouverez au niveau du classement ICS dans le domaine et groupe : 13.030

BRUIT



Considéré aujourd'hui comme une nuisance majeure, le bruit sévit de plus en plus du lieu de travail aux espaces de loisirs, en passant par les transports et l'environnement et bien entendu le bâtiment n'en est pas exclu. Le développement durable en fait état au même titre que la sécurité ou la pollution de l'air ou de l'eau.

La réduction du bruit devient donc un enjeu primordial aussi bien pour l'industriel de la construction que pour l'aménageur de la ville, l'exploitant de réseaux d'équipements pour l'industriel des transports.

Nous passons effectivement 90 % de notre temps dans les environnements clos dans lesquels nous sommes la proie du bruit intérieur comme du bruit extérieur. Les particuliers et les professionnels deviennent de plus en plus exigeant sur la santé et leur confort. Ils exigent des produits acoustiques innovants et plus performants : revêtements de sols, planchers, fenêtres et vitrages, parois, toitures, équipements divers.



A ce titre le CSTB apporte son concours aux professionnels pour améliorer les produits de construction, en s'appuyant sur ses expériences, ses laboratoires et ses moyens de calculs.

Ce qui précède et ce qui va suivre est extrait du « WEBZINE CSTB Acoustique » que vous pouvez consulter sur le site Internet : <http://webzine.cstb.fr/acoustique..>

Ce Webzine CSTB consacre un document « Spécial acoustique Webzine CSTB », document de 37 pages (téléchargeable en format PDF) concernant la nuisance du bruit dans les bâtiment en particulier pour mieux concevoir l'acoustique d'un bâtiment allant du revêtement du sol à la toiture. Vous trouverez dans ce document, des articles concernant les différentes parties d'un bâtiment (Sols, parois, vitrages, toiture, etc..)

Rappel de la réglementation :

Ce Webzine rappelle d'autre part que la première réglementation concernant l'acoustique d'un bâtiment date de 1969 avec une dernière mise à jour en 1999, qui tient compte de la NRA (nouvelle réglementation acoustique) arrivée en 1994, qui s'adapte aux normes européennes pour les nouveaux bâtiments d'habitation.

Le 25 avril 2003 de nouveaux arrêtés ont permis aux hôtels, bâtiments d'enseignement et de santé d'entrer dans le champ de la réglementation acoustique . En projet, une réglementation pour les locaux sportifs (gymnase, dojo, salles de sport, piscine, patinoire, ...), de la petite enfance (crèches, ...) et du paramédical, maisons de retraite, centres d'accueil sociaux, ...) derniers établissements de santé et d'enseignement à se mettre au diapason avec les textes de la loi sur le bruit de 1995. .

Norme NF S 31-010 Acoustique (Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement :

Enquête : L'AFNOR a lancé une enquête auprès des utilisateurs de cette norme qui date de 1996 et qui est la norme de base de mesure des nuisances de bruit dans l'environnement. Elle concerne le mesurage du bruit dans les zones habitées, occupées, les zones constructibles ou en limite de propriété d'une installation bruyante. Elle permet d'apprécier si le bruit auquel est exposé la population, est susceptible de causer : soit une gêne pour ses activités (travail, relations et communications sociales, loisirs, ...) son repos, son sommeil ou sa tranquillité, soit un danger pour sa santé.

La norme NF S 31-010 s'applique aux établissements ou installations recevant du public, diffusant de la musique ; aux activités artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ; aux activités et manifestations de loisirs et de sport. Elle concerne également les activités de chantiers, les bruits de livraison et manœuvres afférentes, les bruits liés à l'entretien de la voirie, les bruits d'équipements portés ou embarqués par les véhicules, les bruits dus à l'exploitation des équipements. Elle s'applique aux activités ou installations fonctionnant en continu aussi bien de jour que de nuit.

L'enquête se termine le 21 octobre 2004 accessible sur www.afnor.org.

Pour tous renseignements → Sylviane Bouvenot : 01 41 62 84 37 ou sylviane.bouvenot@afnor.org

Remarques :

- Cette norme NF C 31-010 rentre dans le chapitre « 17 » « Métrologie et mesurage et phénomènes physiques » du classement ICS et particulièrement en 17.140.01 « Mesurage acoustique et atténuation du bruit en général.
- Par contre dans le domaine **de bruit en général**, c'est bien dans le domaine « 13.140 » du classement ICS qu'il faut chercher, mais il faut bien cibler ce qui vous intéresse car il existe 1 258 normes françaises et européennes qui traitent de bruit et de ses effets sur l'homme!

Substances chimiques

Directive REACH



Ursula GORI-KAMINSKI – Responsable Euro Info Centre
Direction de l'Industrie et de l'International
Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
10 Place Gutenberg
67081 – STRASBOURG Cédex
Tél. : 00 33 (0 3 88 76 42 35
Fax 00 33 (0)3 88 22 31 20

En complément à notre dernier bulletin et concernant le règlement REACH, et grâce à la collaboration avec la responsable de l'Euro Info Centre de Strasbourg, Madame Ursula GORI-KAMINSKI, nous vous indiquons encore une source d'informations importante et fiable en la personne de Cécile COYEZ (03 88 76 42 32 – c.coyez@strasbourg.cci.fr - qui est très en pointe sur ces questions.

D'autre part, des fiches pratiques, ainsi que diverses infos sont mises en lignes sur les pages EIC (www.alsace-export.com/euro-info-centre) et dans la rubrique REACH du site national des EIC, hébergé par le MINEFE (<http://www.minefi.gouv.fr>)

AGENDA

- ACANOR :**
- 31 octobre** : Conseil d'Administration de l'ACANOR
 - 7/8 novembre** : GT Electricité Est chez SOCOMEC à Benfeld
 - 08 novembre** : GT EP au Centre Waldeck à Mulhouse
 - 13/14 novembre** : Journées dans les locaux de CLEMESSY à Mulhouse destinées aux professeurs avec le thème « Enseignement à la normalisation et mise à disposition des normes »
 - 06 décembre** : GT Eclairage public
- AFNOR - Club des adhérents :**
- 09 octobre** : Lille – Développement durable
 - 11 octobre** : Paris – Siège de la Poste : « La capitalisation d'expérience au service de la performance ».
 - 17 octobre** : Paris – La responsabilité sociétale, la future norme ISO 26000
 - 13 novembre** : Paris – Les « Equipements de protection individuelle, évolution réglementaires et normatives.
 - 13 novembre** : Nantes – acoustique dans les bureaux, une norme pour mieux entendre
- IFAN :** **30 octobre** : Date limite pour l'enquête « Affiche ».
- AUTRES :** **5-10 novembre** : Paris - BATIMAT

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*
